

Modalités d'inscription au Ralliement pour 2024-2025

(Merci de bien lire avant de procéder à l'inscription)

1 / Le choix de la discipline que vous souhaitez pratiquer :

Rendez- vous sur l'onglet « nos disciplines » pour découvrir les différentes pratiques que nous vous proposons.

2 / Choix du groupe:

Pour les groupes loisirs : choisir le groupe « loisir » en respectant l'année de naissance du licencié.

Pour les groupes compétitions: sous réserve de l'aval du responsable technique pour intégrer un groupe compétitif (voir communication Marta et Audrey).

3/ Préinscription en ligne:

Tout se fait en ligne, plus besoin de se déplacer pour s'inscrire, via le logiciel d'inscription GestGym.

Un lien vous sera adressé avant les dates de réinscriptions.

Vous pourrez alors cliquer sur le lien et faire l'inscription en ligne en prenant soin de joindre <u>une photo ainsi que les documents obligatoires</u> que vous devrez remplir au préalable et mettre en ligne directement avant de finaliser l'inscription.

Les documents à déposer :

- 1. « Fiche sanitaire » : obligatoire pour tous
- « Questionnaire de santé » si vous avez coché que des non et un « certificat médical » si vous avez coché un ou plusieurs oui : obligatoire pour tous
 - Pour les Gym Santé Séniors et compétition GR majeures :
 - « certificat médical »
- 3. « Autorisation compétition » : <u>obligatoire pour tous les groupes</u> compétitions
- 4. « Pass'Sport »: facultatif

Assurez-vous d'avoir reçu le mail de confirmation (mes spams aussi). Si vous n'avez pas reçu de mail, c'est que votre demande n'est pas passée. Vous devez alors recommencer. Cette préinscription bloque la place du licencié mais ne sera définitive qu'après réception du règlement (au plus tard une semaine après la pré-inscription).

En cas d'annulation, confirmer par mail à : inscriptionralliement@orange.fr afin de libérer la place.

2 / Le règlement :

Les tarifs des différentes activités se trouvent dans la partie « s'inscrire » de notre site internet « leralliementdemuret.fr »

Le règlement comprend la licence et la cotisation.

La licence est obligatoire pour tous.

Le paiement devra se faire <u>au plus tard 1 semaine suivant l'inscription</u>, <u>au secrétariat</u>.

Le règlement peut se faire en ligne par CB le jour même de votre inscription en ligne via « Pay Asso » ou directement au secrétariat aux horaires d'ouvertures :

LE MARDI DE 9H à 12H et de 14H à 19H LE MERCREDI DE 9H à 12H et de 14H à 19H LE JEUDI DE 9H à 12H et de 14H à 19H LE VENDREDI DE 9H à 12H et de 14H à 19H

- par chèque (possibilité de payer en 6 chèques), qui seront encaissés à partir du mois de septembre (chaque fin de mois ou sinon veuillez indiquer au dos des chèques, les dates d'encaissement que vous souhaitez).

- en espèces
- par coupons sports et chèques vacances ANCV seulement pour la cotisation annuelle (3 % de frais supplémentaires seront ajoutés au montant global versé en chèques vacances ou coupons sports).
- par carte bleue

Si vous ne payez pas la totalité dès l'inscription (paiement échelonnée par CB ou autre) nous vous demanderons un chèque de caution du montant global (cotisation + licence) pour maintenir votre inscription (chèque non encaissé).

En qualité de nouveaux licenciés, vous avez droit à **1 cours d'essai gratuit** (pour les inscrits et non pour les listes d'attentes).

Toute annulation sera alors possible à la suite de cette première séance et les paiements

vous seront restitués.

Dans ce cas, merci de prévenir en priorité le secrétariat par mail ainsi que la monitrice

pour libérer la place de votre enfant.

En cas d'abandon ou d'arrêt, sans attestation médicale :

- Avant le 30 novembre, l'Association rembourse la cotisation des mois entiers restant dus,
- o Après le 30 novembre, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'abandon ou d'arrêt, sur présentation d'une attestation médicale :

 L'adhérent devra fournir une attestation médicale indiquant l'impossibilité de continuer la pratique de la gymnastique. Les mois d'absence seront alors remboursés sur la base de la cotisation annuelle.

La promotion « famille » est possible uniquement pour la famille restreinte (parents-enfants d'une même famille). La réduction de 55€ s'applique à partir du deuxième enfant uniquement et 110 € pour trois enfants.

Pour les fratries, si vous payez par chèque ou CB, nous vous demanderons de payer séparément chacune des inscriptions.

Attention : il se peut que vous soyez sur liste d'attente, si c'était le cas et qu'une place se libérait par la suite, NOUS vous recontacterons.

Tenue:

section GA : pour les groupes compétition, il sera demandé l'achat d'un justaucorps /léotard club. Il s'agit d'une commande groupée faite par le club et sera distribuée par l'intermédiaire des entraineurs. Des informations vous seront communiquées en début de saison.

section GR: pour les groupes compétition, il sera demandé (pour ceux qui ne l'ont pas déjà) l'achat d'un justaucorps. Les justaucorps sont faits sur mesure et les monitrices s'occupent de les commander elles-mêmes.

<u>La veste du club est obligatoire pour les groupes de compétitions</u> (GA et GR) :

achat (stock limité) ou sinon location annuelle (période : du 1er octobre au 11 octobre 2024)

Une participation financière concernant un évènement ou autre, pourra être demandée, pour acheter une tenue.

Une bourse est organisée par le secrétariat du club du 24 au 28 septembre 2024, vous permettant de revendre certains justaucorps de compétition